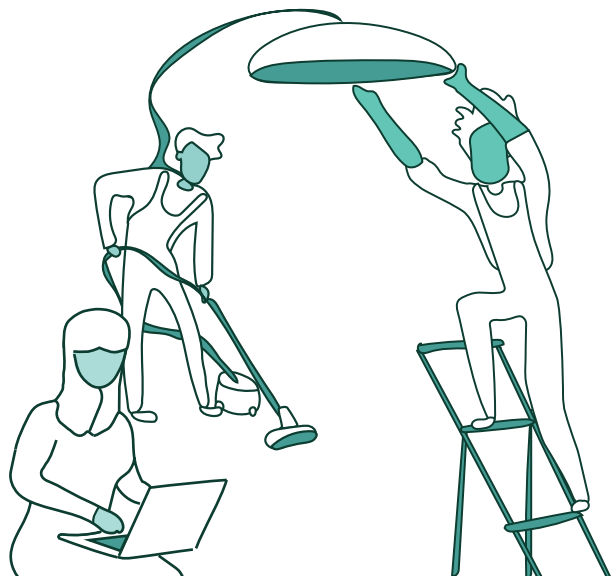


## Conditions Contrat Art60

- ✓ Bénéficiaire d'un revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente
- ✓ Avoir un titre de séjour valide.
- ✓ Être inscrit·e au service ISP  
ou envoyer votre candidature :  
[art60@cpas1190.brussels](mailto:art60@cpas1190.brussels)
- ✓ Être inscrit·e chez Actiris.
- ✓ Procédure de recrutement.



## Pourquoi entrer dans un contrat de travail ça prend du temps ?

- Il y a **plusieurs étapes** dans une procédure de recrutement.
- Il faut **bien se préparer** avant de commencer un contrat.
- Il n'y a **pas toujours de postes disponibles** pour tout le monde.



Avec le soutien d'Actiris, de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et du Fonds social européen.

Éditeur responsable - CPAS de Forest, Rue du Curé 35, 1190 Forest



VOUS CHERCHEZ UN TRAVAIL ?

# CONTRAT ARTICLE



Accueil du Service ISP :

Rue Jean-Baptiste Vanpé, 50 - 1190 Forest  
02/563.26.26 - 02/563.26.28

Horaires : lu. ▶ je. 9h-12h / 13h30-16h  
vendredi 9h-12h

Candidatures : [art60@cpas1190.brussels](mailto:art60@cpas1190.brussels)

## ART60 c'est quoi?

**Un contrat de travail ?  
Un droit et des obligations ?  
Une aide sociale du CPAS ?  
Une opportunité ?**

**Un contrat article 60  
c'est un peu tout ça à la fois !**

## ART60 En pratique

C'est un **contrat de travail à durée déterminée** (CDD) à temps plein qui dure entre 1 an et 2 ans, non renouvelable.

C'est le CPAS qui est l'employeur. Vous travaillez soit au CPAS soit dans d'autres lieux de travail (asbl, entreprises, etc).

C'est une **expérience enrichissante** avec un accompagnement qui vous aidera à trouver plus facilement un emploi durable.

Ce sont des possibilités de **formations** gratuites pendant le contrat art60.

## Tout ce que vous voulez savoir se trouve ici

### COMMENT SE PASSE LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT ?

1. Discussion avec votre agent·e d'insertion sur les offres d'emploi disponibles.
2. Rassembler les documents nécessaires pour présenter votre candidature (CV, permis de travail, etc).
3. Entretien d'embauche avec un·e jobcoach: c'est la personne qui accompagne les travailleurs·euses sous contrat art60 pour faire en sorte que tout se passe bien.
4. Entretien avec le·la responsable sur le lieu de travail pour choisir la personne qui sera engagée.
5. Réponse positive ou négative sur votre candidature. Dans le cas d'une réponse négative, revenez vers votre agent·e d'insertion pour trouver d'autres possibilités d'emploi.

### QU'EST-CE QU'UN·E AGENT·E D'INSERTION ?

Quand ce sera le bon moment pour vous et si vous entrez dans les conditions, votre assistant·e social·e vous inscrira au service ISP (insertion socio-professionnelle).

L'agent·e d'insertion (service ISP) est la personne qui va vous accompagner dans votre parcours socio-professionnel (formations, études, recherche emploi). N'hésitez pas à en discuter avec votre assistant·e social·e.

